

de représentants de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et du nord de l'Ontario. Le programme d'entretien des troupeaux est appliqué par un autre ministère et non par le mien.

Le coût du transport du fourrage au Manitoba n'a pas été aussi important. A un moment donné, nous avons affecté des crédits de 1.6 million de dollars au Manitoba. Les sommes totales dépensées jusqu'ici ne s'élèvent qu'à \$368,766. Pour la Saskatchewan, nous avons prévu des crédits de plus de 1 million de dollars, et nous n'en avons dépensé que \$435,163. Pour le nord de l'Ontario, l'affectation était de \$400,000 et l'on n'a pas utilisé tous ces crédits pour transporter le fourrage.

Le député a mentionné la loi relative à l'importation du bœuf. Je ne prétends pas que cette loi soit la panacée à tous les problèmes que connaissent les producteurs de bœuf. Il a parlé plus tôt du prix du bœuf et de celui du foin. Cela a été l'un des pires exemples de système de marché libre. Certaines transactions ont même coûté cher et les producteurs se sont trouvés dans une situation où ils ont dû acheter de l'orge et du foin à un prix exorbitant.

M. Hargrave: C'est dû au temps.

M. Whelan: Il n'y a pas eu tellement de bêtes perdues. Je n'ai pas les chiffres totaux à la fin du mois de septembre 1979. Le nombre de bêtes perdues à cause de la sécheresse n'a pas été aussi important qu'on l'aurait cru. Grâce aux programmes que nous avons mis en vigueur, nous leur avons donné confiance. Le député a répondu à sa propre question en parlant des bas prix du bœuf dus à la surproduction de porc. Le porc s'est vendu à perte et a provoqué une diminution du prix du bœuf. Là encore, c'est un système de marché libre mal géré, mal approvisionné et vendu sur le marché à des prix dérisoires. Le prix du bœuf n'a pas atteint un niveau susceptible d'apporter un revenu satisfaisant aux producteurs. Nous avons donc connu des stocks importants de volaille, de porc et des stocks modérés de bœuf au Canada.

[Français]

M. Gingras: Monsieur le président, avec votre permission, je partagerai mon temps de parole avec ma collègue de la circonscription de Roberval (M^{me} Beauchamp-Niquet). Depuis que je siège ici, je m'aperçois que beaucoup de domaines intéressent les gens de ma circonscription d'Abitibi. Nous avons vu que les ressources énergétiques telles que l'électricité, les résidus de bois, les mines, et le tourisme, font partie intégrante de la vie des Abitibiens. Il va de soi que l'agriculture était dès le début sa raison de voir le jour, et elle demeure aujourd'hui une activité très florissante. Certains s'adonnent à l'industrie bovine, d'autres sont éleveurs de poules, beaucoup sont producteurs de lait, de lait nature et de lait industriel. Les contingentements, c'est-à-dire les quotas de lait nature, sont assujettis à la Régie des marchés agricoles; ils sont donc du ressort de la province de Québec. Ce lait traité à l'usine de pasteurisation est consommé sans autre transformation. Le prix en est fixé par la Régie. La production est réglementée afin d'éviter une éventuelle surproduction qui rendrait le prix du lait inférieur au coût de production.

Je ne m'éterniserai pas plus longtemps sur le lait nature, ce lait étant du ressort de la Régie des marchés agricoles, afin de fournir le marché intérieur de la province. Je parlerai cependant d'un sujet qui intéresse la Chambre, la production de lait industriel, qui est sous le contrôle de la Commission cana-

Subsides

diennne du lait. Monsieur le président, en Abitibi, au Québec, nos vaches produisent deux sortes de lait. On me dit qu'on est en train de modifier, non pas les vaches, mais le système qui fait que certaines vaches donnent du lait nature, donc de juridiction provinciale, et d'autres du lait industriel, ce qui est de la juridiction de la Commission canadienne du lait.

Certains cultivateurs, monsieur le président, ont des vaches polyvalentes. Certains jours, elles donnent du lait provincial et d'autres jours du lait fédéral, lorsqu'elles en ont assez. Je me console, monsieur le président, croyant que très bientôt l'intégration se fera entre les deux. Monsieur le président, j'insiste et je redis que le système mis en marche par la Commission canadienne du lait est un système qui a fait ses preuves et qui est indispensable pour la stabilisation des producteurs en Abitibi. L'industrie laitière, avant 1963, était dans un état désastreux. C'est sur la recommandation de l'industrie laitière que le gouvernement a formé la Commission canadienne du lait, laquelle fonctionne depuis lors et est un outil indispensable à la coordination de l'industrie laitière au Canada.

En juillet 1980, monsieur le président, vous avez exprimé l'inquiétude du gouvernement à l'égard du prix des quotas dans certaines régions du pays. Je sais que plusieurs producteurs estiment que leur quota de production de lait fait partie intégrante de leur patrimoine. Il est normal que le producteur de lait voie dans cette attribution de quotas la seule façon de vendre son produit et qu'il y associe une valeur marchande. L'assurance de vendre son produit, il ne faut pas l'oublier, est uniquement le résultat d'une bonne et saine politique nationale laitière. La première question que je vais poser à l'honorable ministre est la suivante: A la suite de son communiqué de juillet 1980, est-ce que l'honorable ministre pourrait préciser sa pensée sur ces inquiétudes au sujet des fluctuations de ces quotas?

• (1840)

[Traduction]

M. Whelan: Monsieur le président, la Commission canadienne du lait établi un contingent national de concert avec le comité de gestion de l'offre. Ces deux organismes établissent un contingent national qui est réparti entre les provinces. La façon dont il est réparti dépend de chaque province.

Le député déclare que le système de contingent est très bon et que certains agriculteurs le considèrent comme leur. C'est exact, mais très peu de provinces utilisent le même système pour établir la valeur de leurs contingents. Les produits industriels sont distribués et mis en marché librement dans l'ensemble du pays et ils sont commercialisés sur les marchés mondiaux par la Commission canadienne du lait. Certaines provinces ont une seule catégorie de lait. Le député dit qu'il y a deux sortes de lait. Je suis content qu'il ait éclairci ce point. Il a déclaré qu'il y avait le lait fédéral et le lait provincial. Au Québec la distinction est sans doute plus grande entre les producteurs des deux catégories et, même si on désire les mettre dans le même panier. Nous estimons qu'il ne devrait y avoir que des producteurs de lait de haute qualité et de première catégorie, car la qualité du lait canadien est supérieure à ce qu'elle a jamais été.

Tout ce que je peux dire des contingents c'est qu'à mon avis—que ce soit pour le lait ou pour autre chose—il faudrait un meilleur contrôle. Néanmoins, le gouvernement fédéral ne peut pas décider du quota qui doit être attribué à tel ou tel